

Les droits et devoirs de l'assistant de vie

Objectif

Obtenir les domaines de compétence suivants :

- Connaître le cadre du maintien à domicile et les différents acteurs
- Adopter la posture professionnelle adéquate
- Connaître le cadre légal d'exercice du métier
- Acquérir une déontologie personnelle

Méthode pédagogique

Face à face pédagogique avec un formateur expert des services à la personne

Exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, quiz, Analyse des pratiques, études de cas, pratique.

oints forts

Formation interactive, active et participative.

Echanges et partage d'expériences

Applicable sur le terrain sans délai

Programme

Connaître le cadre du maintien à domicile

- Organisation des services à la personne
- Les financements par l'APA / la PCH
- Les autres intervenants du domicile et leurs missions
- Se situer au sein d'une équipe pluridisciplinaire et connaître les limites de son intervention

Travailler au domicile d'une personne

- Définir les qualités requises et les défauts inacceptables
- La posture professionnelle
- Respect de l'intimité et des habitudes de la personne
- Ethique et déontologie
- Les principes de la mise en œuvre de la bientraitance auprès de la personne vulnérable

Le cadre juridique d'exercice de son métier

- Le lien de subordination envers son employeur
- Discrétion professionnelle et secret professionnel, dans quels cas ?
- Constat de maltraitance que faire ?
- Le refus d'aide que dit la loi ?
- Don ou leg Est-ce autorisé ?
- Non-assistance à personne en péril Dans quel cas ?
- Que faire en cas de casse chez la personne ?
- Assurance Dois-je souscrire pour être protégé(e) ?
- La responsabilité civile et pénale, dans quel cas ?
- La faute professionnelle : simple, grave, lourde Quelles sont les différences ?

La charte éthique et accompagnement grand âge

- Prendre connaissance de la charte de 2021- les 10 grands principes
 - Concrétisation de son engagement par la réalisation d'une charte déontologique personnelle reprenant tous les items précédemment vus

Organisation

Public : Tout salarié des services à la personne

Accessibilité PMR: Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Préreguis : Aucun

Effectif: Jusqu'à 10 personnes

Lieu: Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux Durée: 14 heures de présentiel (2 jours)

Evaluation et validation : quiz / Attestation de formation validant l'atteinte des objectifs



